

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MIXITES : UNE RICHESSE, UNE NECESSITE

« Pour des mixités choisies et émancipatrices : changer de regard et de méthode »

Paris, le 14 septembre 2021

Le CNV a adopté à l'unanimité ce jeudi 9 septembre un avis pour répondre à une saisine ministérielle relative aux habitants et aux politiques de mixité sociale des quartiers de la politique de la ville.

Le CNV tient à réaffirmer que **les enjeux de mixité sociale se posent pour tous les territoires et tous les citoyens, la mixité ne doit pas être uniquement questionnée à l'aune des quartiers prioritaires.**

Le **CNV** souligne qu'il est nécessaire **faire évoluer les regards pour réfléchir davantage aux enjeux d'équité territoriale, d'accès aux équipements et aux services en partant des usages des habitants et de toujours lutter contre les discriminations collectives et les discriminations individuelles. Le CNV recommande de travailler sur l'attractivité et l'image des quartiers, en luttant contre les discriminations et stigmatisations notamment concernant les personnes les plus précaires et en valorisant les parcours et le bien-être des populations dans un objectif d'émancipation.**

La mixité sociale est **une notion abstraite et complexe à définir, peu consensuelle, qui ne fait pas l'objet d'une définition commune dans les textes législatifs.**

Le **CNV** souhaite que ne soit pas passé sous silence la **défiance qui existe, et se renforce, envers l'action publique, le désintérêt des populations qui n'y croit plus et ne se sentent pas reconnues dans leurs identités.** La mixité est une notion qui veut répondre à un principe d'universalisme républicain, et est considérée comme une finalité vers laquelle toutes les politiques publiques doivent tendre. C'est ce modèle qu'il faut interroger au regard des réalités.

Contacts Presse

Fabienne Keller : 06 22 66 45 94 / Hélène Geoffroy : 06 32 77 63 53/ Patrick BRAOUEZEC : 06 10 83 27 51

Retrouvez les avis du CNV sur la page dédiée au CNV

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/avis-et-contributions-du-cnv-2019-2022-114>

L'universalisme ne doit pas conduire à l'uniformité. Le CNV rappelle qu'il s'agit de respecter les droits de chacune et de chacun dans le respect des différences et de comprendre l'enjeu de mixité comme une volonté de créer du lien social, d'aller vers, d'émancipation de chacun.

ATTRACTIVITE ET BIEN ETRE : DES LEVIERS A PRIORISER

- Mettre à disposition l'expertise de l'ANCT pour accompagner les collectivités et acteurs locaux et favoriser des expérimentations locales sur les enjeux de bien-être des habitants.
- Intégrer dans les Plans de mobilité des collectivités un volet répondant aux usages spécifiques de la population des quartiers prioritaires.

VALORISER CHACUN DANS LE RESPECT DES SAVOIRS, DES HISTOIRES ET DES PARCOURS

- Systématiser les volets d'émancipation et d'ouverture des parcours (insertion, apprentissage, formation) dans les projets PIC 100% inclusion / 1 jeune 1 solution et renforcer des sessions de rencontre entre les publics en parcours et des personnes en emploi.
- Renforcer la mise en place de partenariats et de conventions entre établissements scolaires et les acteurs d'un territoire pour permettre aux jeunes de découvrir des activités, des pratiques voire des métiers avec des élèves différents des classes du parcours scolaire.

FAVORISER L'EMANCIPATION ET LE CHAMP DES POSSIBLES

- Que les collectivités locales, les bailleurs sociaux et Action logement expérimentent plus largement le dispositif de « location choisie ou active », avec des plateformes de mise en ligne de logements sociaux à louer ;
- Que les crédits d'ingénierie de relogement de l'ANRU permettent aux ménages relogés d'être dans une position de choix et de parcours résidentiel construit ;
- Former les intervenants du secteur du logement privé et social, les élus et les acteurs de terrain à la lutte contre les discriminations ;
- Intégrer dans le cahier des charges des Cités éducatives des temps pédagogiques périscolaires favorisant les temps et les coopérations entre les jeunes issus d'établissements scolaires différents, et des temps consacrés à l'orientation ;
- Suivre des indicateurs objectivant la mixité dans les établissements.

Le CNV a souhaité également apporter un éclairage sur les territoires ultra-marins pour lesquels il existe un fort enjeu de construction et d'accès à un logement abordable et décent pour tous. Il souligne que les réflexions autour de la mixité ne se posent pas dans les mêmes termes qu'en métropole et que l'aménagement urbain se heurte à des difficultés de maîtrise du foncier et à des vagues migratoires importantes.

Fabienne KELLER et Hélène GEOFFROY
Co-présidentes du Conseil National des Villes

Le Conseil national des villes, créé en 1988, est une instance inscrite dans l'histoire et la construction de la politique de la ville. Présidé par le Premier ministre, il concourt à la conception, à l'élaboration et au suivi de cette politique publique.

Le CNV est composé de 64 membres répartis en quatre collèges paritaires de seize membres chacun :

- un collège « élus », dont deux sénateurs et deux députés désignés par leur chambre ;
- un collège « acteurs économiques et sociaux » ;
- un collège « personnalités qualifiées » ;
- et un collège « habitants, résidents des quartiers prioritaires de la politique de la Ville », mis en place en 2015, en écho aux instances locales de gouvernance des Contrats de ville que sont les conseils citoyens.